

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Délibération  
n° 2017.09.479

Plan Local  
d'Urbanisme de la  
commune de  
TORSAC: Bilan de la  
concertation

**LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Anne-Sophie BIDOIRE

### Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIAN

### Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Joël GUITTON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

### Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIAN

### Excusé(s) :

Catherine DEBOEVERE

URBANISME

Rapporteur : Monsieur VEAUX**PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TORSAC: BILAN DE LA  
CONCERTATION**

La commune de Torsac a prescrit la révision de son plan d'occupation de sols en plan local d'urbanisme par délibération du conseil municipal en date du 31 mai 2012. Depuis cette date, la commune travaille avec tous les partenaires associés à l'élaboration de ce document communal stratégique pour les dix ans à venir.

Conformément aux articles L103-2 à L 103-6 du code de l'Urbanisme, la délibération du 31 mai 2012 a défini les objectifs et modalités de la concertation qui s'est déroulée tout au long de l'élaboration du PLU et jusqu'à son arrêt.

Les modalités de concertation étaient définies de la façon suivante :

- réalisation d'une réunion publique,
- mise à disposition du public des documents présentés,
- mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les observations des habitants.

La commune de Torsac a organisé 2 réunions publiques, suivies de débats lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le 6 avril 2016 et le 27 juin 2017, qui ont réunies 40 et 50 personnes.

Afin d'informer la population de la tenue de ces réunions publiques, plusieurs outils ont été utilisés :

- un affichage dans la commune
- une information a été transmise aux habitants via le bulletin d'informations de la commune,
- un courrier a été transmis aux propriétaires habitants à l'extérieur de la commune.

Une concertation spécifique a eu lieu avec les agriculteurs, artisans et commerçants de la commune, à travers un questionnaire distribué à l'ensemble de ces acteurs et une réunion qui s'est tenue le 24 mai 2013, et qui a rassemblé 15 agriculteurs et agricultrices, 3 artisans/commerçants (plus 2 excusés). Concernant le questionnaire, 19 exploitants agricoles et 7 artisans/commerçants ont répondu. Cette concertation a permis d'enrichir le diagnostic, de prendre connaissance des projets futurs et de les intégrer dans les réflexions du PLU.

Un registre d'observations a été mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie de Torsac, dès Juin 2012 pour permettre au public de consigner les remarques et leurs demandes concernant la procédure d'élaboration du PLU. Les documents du PLU, étaient consultables au fur et à mesure de l'avancée des travaux du Plan Local d'Urbanisme, notamment le PADD, le zonage, le règlement écrit...

A noter qu'aucune remarque n'a été inscrite dans le registre. Cependant, 24 courriers ont été reçus en mairie. Par ailleurs, les élus ont reçus spécifiquement les habitants qui le souhaitent pour prendre en compte leurs remarques et demandes, expliquer les choix opérés et le détail de la procédure d'élaboration du PLU.

Cette concertation a donc permis à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer par différents canaux. Les sollicitations, remarques et demandes ont été analysées par la commission en charge de la révision du PLU dans le cadre des études et réflexions portant sur l'élaboration du PLU.

Depuis le 11 mars 2015, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême est compétente en matière de planification.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Torsac est membre de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, compétente en matière de planification.

Par délibération du 18 janvier 2017, le conseil municipal de Torsac a demandé à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême de reprendre et d'achever la procédure de révision du plan local d'urbanisme.

Par délibération du 16 février 2017, le conseil communautaire de GrandAngoulême a accepté de reprendre et d'achever la procédure de révision du PLU de la commune de Torsac.

A cette étape de la procédure, la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est déclarée close.

Vu les articles L 103-2 à L 103-6 du code de l'urbanisme,

Vu les articles L.151-1 et suivants du code de l'urbanisme précisant les modalités d'exercice de la compétence « plan local d'urbanisme »,

Vu la délibération de la commune de Torsac en date du 31 mai prescrivant la révision du plan d'occupation de sols en plan local d'urbanisme et précisant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 transférant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

Vu la délibération en date du 18 janvier 2017 du conseil municipal de Torsac demandant la poursuite de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération communautaire du 16 février 2017 autorisant la poursuite de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme,

Vu le bilan de la concertation dressé dans la présente délibération,

Vu l'annexe 1 « bilan de la concertation »,

Considérant que cette concertation a permis d'intégrer dans les documents constitutifs du PLU les préoccupations des habitants.

Vu l'avis favorable de la commission Proximité, Equilibre et Identité territoriale du 21 septembre 2017,

**Je vous propose :**

**DE CONSTATER** que les modalités de concertation fixées par délibération du 31 mai 2012 ont été respectées ;

**D'APPROUVER** le bilan de la concertation reprenant l'ensemble des démarches entreprises tout au long de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Torsac.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document concernant cette procédure.

*La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de l'agglomération pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans les deux journaux diffusés dans le département.*

*La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.*

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>23 octobre 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>23 octobre 2017</b>



## **ANNEXE 1**

### **Elaboration du PLU de Torsac**

#### ***Bilan de la concertation***

La commune de Torsac a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme le 31 mai 2012.

Conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme qui précise que « *l'autorité compétente mentionnée à l'article L 153-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L103-3* », la commune de Torsac a fixé les modalités de concertation dans sa délibération de prescription.

Les modalités de concertation étaient définies de la façon suivante :

- réalisation d'une réunion publique,
- mise à disposition du public des documents présentés,
- mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les observations des habitants.

## 1. Le déroulement de la concertation

### *Réunions Publiques et débats publics*

La commune de Torsac a organisé 2 réunions publiques, suivies de débats lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le 6 avril 2016 et le 27 juin 2017.

Afin d'informer la population de la tenue de ces réunions publiques, plusieurs outils ont été utilisés :

-un affichage dans la commune,

## COMMUNE DE TORSAC

---



**ELABORATION  
DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,  
la commune de TORSAC organise une

**Réunion Publique**

**le Mardi 27 Juin 2017**

**à 20 H 00**

**à la salle polyvalente de TORSAC.**

Cette réunion d'informations et d'échanges  
sera animée par le cabinet d'études SCAMBIO URBANISME.

Cette réunion concerne chacun :  
habitant, propriétaire foncier, exploitant agricole, artisan, etc...  
Soyez tous les bienvenus.

Le Maire,  
Catherine BREARD

## COMMUNE DE TORSAC

---



**ELABORATION  
DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme,  
la commune de TORSAC organise une

**Réunion Publique**

**le Mercredi 6 avril 2016**

**à 18 H 00**

**à la salle polyvalente de TORSAC.**

Cette réunion d'informations et d'échanges  
sera animée par le cabinet d'études SCAMBIO URBANISME.

Cette réunion concerne chacun :  
habitant, propriétaire foncier, exploitant agricole, artisan, etc...  
Soyez tous les bienvenus.

Le Maire,  
Catherine BREARD

-une information a été transmise aux habitants via le bulletin d'information de la commune,

Avis, appréciations, demandes, ...

**EXPRIMEZ-VOUS!**

NOM : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**TORSAC**  
élabore son  
**PLU**   
Plan Local d'Urbanisme

Vous êtes invités à participer à la  
**RÉUNION PUBLIQUE**  
sur le projet de Plan Local  
d'Urbanisme

**Le mercredi 06 avril  
à 18h00**

Salle des fêtes

Faites-nous parvenir vos réactions :  
Le Bourg - 16410 TORSAC  
05 45 24 59 69  
mairietorsac@wanadoo.fr

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique.

## PLAN LOCAL D'URBANISME

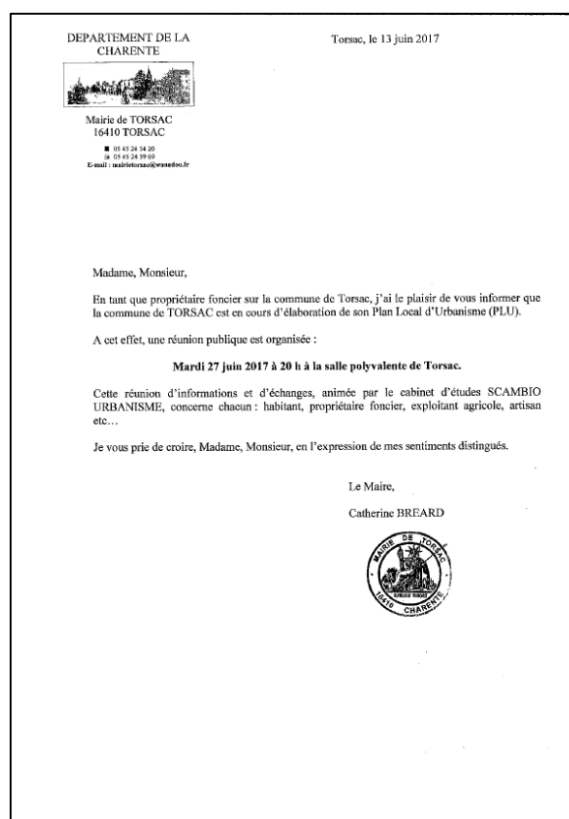
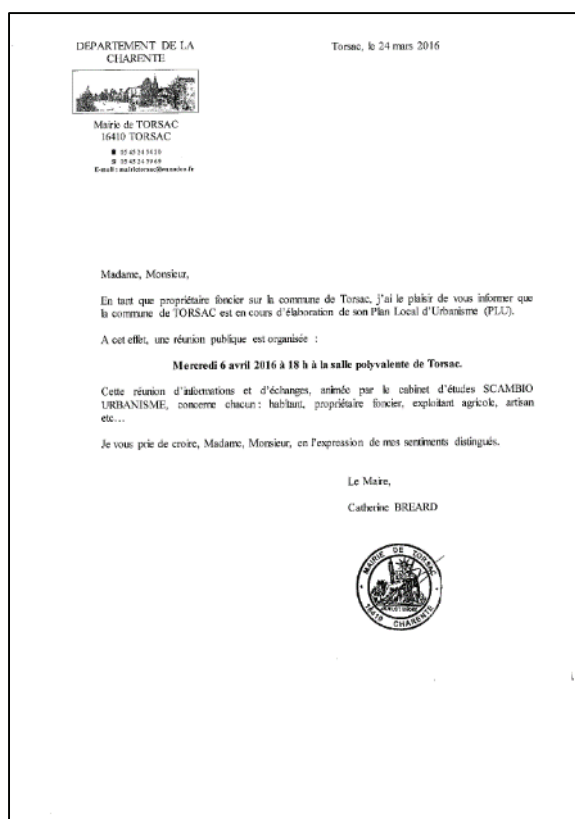
Une réunion publique aura lieu le

**Mardi 27 Juin 2017 à 20 H 00**

A la salle polyvalente de TORSAC.



-un courrier a été transmis aux propriétaires extérieurs de la commune.



#### ▪ Réunion publique du 6 avril 2016

La première réunion publique du 6 avril 2016 a porté sur la présentation du PADD (*diaporama disponible en annexe*) et a réuni environ 40 personnes. Il a été rappelé que l'objet de la réunion ne portait pas sur la constructibilité des terrains mais bien sur les grandes orientations de la commune en matière d'urbanisme, d'environnement... La présentation du zonage, notamment, fera l'objet d'une réunion ultérieure.

Le bureau d'études a rappelé le calendrier de la procédure ainsi que les grandes étapes, avant de présenter le diagnostic et les enjeux du territoire, traduits dans le PADD. L'ensemble des cartes du PADD ont été présentées concernant :

- la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, l'objectif consiste à préserver les réservoirs de biodiversité et à maintenir les corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue : la Charraud, les Eaux Claires, leurs boisements de berges, l'ensemble des boisements et des haies de la commune, les zones humides, les pelouses et landes calcaires
- La protection des paysages et des patrimoines : mettre en valeur et préserver les paysages et le patrimoine bâti

- La prise en compte et la gestion des risques et nuisances : il convient de limiter l'urbanisation à proximité et sur les secteurs soumis à risques
- Sur le volet économique, l'objectif est de maintenir le dynamisme des activités existantes, préserver les sièges d'exploitation agricole
- Sur le plan des déplacements, des liaisons douces pourront être créées entre les espaces résidentiels notamment entre le bourg de Torsac et Chez Mériot

Il est ensuite présenté les objectifs en termes d'accueil de population et de besoins en logements. La municipalité a pour objectif d'accueillir 120 habitants sur les 10 prochaines années, nécessitant la production d'environ 55 nouveaux logements. En termes de consommation de l'espace, cela se traduit par l'ouverture à l'urbanisation de 5ha, dont au moins 25% situés en réinvestissement urbain, en cohérence avec le SCoT de l'Angoumois.

En conclusion, il est indiqué que le projet de la commune s'appuie sur :

- La préservation de la nature, du cadre de vie, de l'environnement tout en le valorisant (notamment les bords de la Charraud et les Eaux Claires),
- Le maintien du tissu économique,
- L'urbanisation mesurée du Bourg et de certains hameaux tout en mêlant requalification et création de nouveaux espaces publics.

La suite de la réunion a été consacrée au débat et aux questionnements de la salle, qui ont porté sur les points suivants :

- **Une personne demande si les terrains aujourd'hui constructibles avec le POS pourraient devenir inconstructibles avec le PLU ?**

*Mme le Maire évoque qu'en effet certains terrains du POS restent encore à urbaniser. Avec l'élaboration du PLU, certains risquent de ne plus être constructibles. Cependant, Mme le Maire indique qu'au jour d'aujourd'hui, le plan de zonage n'étant pas réalisé, elle n'est pas en mesure de mentionner ces terrains.*

*Le bureau d'études précise que pour respecter les objectifs de modération de consommation d'espaces et de densification, certains terrains ne pourront être rendus constructibles dans le PLU.*

- **Un habitant demande si tout le document de PADD est consultable ?**

*Mme le Maire explique que suite à la réunion en présence des Personnes Publiques Associées qui s'est tenue avant la réunion publique, des modifications sont à apporter au document. Une fois ces corrections effectuées, le document de PADD complet sera consultable sur le site internet de la mairie. La population en sera informée.*

➤ **Une personne s'interroge sur les nouveaux cheminements doux qui pourraient être envisagés sur la commune ?**

*Le bureau d'études précise qu'il s'agit d'une réflexion à affiner dans le cadre du plan de zonage. L'objectif serait de pouvoir relier le Bourg et Chez Mériot. Pour cela, une signalétique ou des aménagements ponctuels de voirie pourraient être prévus à cet effet.*

▪ **Réunion publique du 27 juin 2017**

La seconde réunion publique du 27 juin 2017 a porté sur la présentation du zonage, des OAP et des règles du règlement écrit (*diaporama disponible en annexe*). Un plan de zonage papier a été mis à disposition des participants avant, pendant et après la réunion, afin de permettre une meilleure appropriation de ce plan.

La réunion a réuni une cinquantaine de participants. Mme Le Maire, ainsi que les élus de la commune, accompagnés par le Bureau d'Etudes en charge de l'élaboration du PLU et le chargé d'études planification de GrandAngoulême, ont présentés les différents éléments du PLU.

Dans un premier temps, il a été rappelé l'organisation de la procédure, suite à l'intégration de la commune de Torsac au GrandAngoulême, compétent en matière d'urbanisme. Ainsi, l'arrêt du projet et le bilan de la concertation seront désormais votés en conseil communautaire et non plus par le conseil municipal, tout comme le sera l'approbation du PLU.

La présentation a ensuite porté sur le rappel des grandes orientations du PADD et sur les déclinaisons réglementaires dans les différentes pièces du PLU.

Le débat avec la salle a porté à la fois sur des demandes particulières et sur des sujets d'ordres généraux.

Plusieurs questions ont portées sur la restriction des terrains à construire et la suppression de zone U et AU par rapport au POS. Les élus, le Bureau étude et le chargé d'études planification de GrandAngoulême, dans un souci de pédagogie, ont expliqué l'historique de la planification et les différentes lois qui se sont succédé depuis 2000 (Loi SRU, grenelle de l'environnement, loi ALUR...). Ils ont également rappelé l'existence de documents supra-communaux qui s'imposent au PLU, notamment le SCoT de l'Angoumois qui donne pour objectif de réduire de 50% la consommation foncière sur le territoire.

Des questions ont également portés sur la problématique des ENR et des éoliennes. Les élus ont rappelés les objectifs du territoire en matière de production d'énergie et la volonté de la commune de permettre ce type de projet, en rappelant que le PLU ne s'y oppose pas et le permet.

Des habitants sont également intervenus concernant l'aménagement de la zone 1AU. Il a ainsi été rappelé la rencontre entre la Mairie et les personnes voisines de la future zone à urbaniser. L'OAP sur le secteur a été présenté, notamment les principes de densité, en rappelant les obligations du SCoT, les principes d'entrées et de sortie, l'implantation des constructions pour favoriser les apports solaires...

Plusieurs questions ont également porté sur le classement des bois en EBC et notamment la contrainte que représente ce classement pour les propriétaires. La réglementation a été rappelée à l'ensemble des participants, cependant les différentes remarques ont amené la collectivité à amender le PLU sur ce point, suite à la réunion publique et à d'autres demandes particulières.

Enfin, plusieurs points ont été abordés par les habitants, mais qui ne sont pas traités par le PLU (ex : limitation de la vitesse sur certaines routes départementales...).

### *Réunions spécifiques avec les acteurs économiques du territoire*

#### ▪ **Réunion du 24 mai 2013 avec les agriculteurs, artisans et commerçants.**


La commune de Torsac a mené une concertation spécifique avec les agriculteurs, artisans et commerçants du territoire, le 24 mai 2013 afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques et leur exposer la procédure de PLU.

Chaque agriculteurs et agricultrices exerçant sur la commune (terres cultivées et/ou siège d'exploitation) ainsi que l'ensemble des commerçants et artisans du territoire ont été invités personnellement à cette rencontre.

Au total, 15 agriculteurs et agricultrices et 3 artisans/commerçants (+ 2 excusés) ont répondu favorablement à l'invitation de la commune (voir liste d'émargement en annexe).

La réunion a permis de prendre en compte les évolutions d'activités de chacun et d'anticiper les éventuels projets dans le PLU et de présenter les impacts du PLU pour l'ensemble des acteurs.

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE Torsac, le 13 mai 2013



Mairie de TORSAC  
16410 TORSAC

☎ 05 45 24 51 20  
☎ 05 45 24 59 69  
E-mail : mairietorsac@wanadoo.fr

**Objet : Elaboration du PLU**  
Rencontre avec les agriculteurs, artisans et commerçants

Monsieur,


Dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune de TORSAC, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion qui aura lieu :

**Vendredi 24 mai 2013 à 18 H 30**  
**A la Mairie de TORSAC**

Dans l'attente de vous y retrouver,



Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Catherine BREARD



Il a été également précisé qu'un questionnaire allait être distribué à chacun dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU, afin d'élaborer un diagnostic le plus exhaustif possible et prendre en compte les futurs projets et besoins.

Le questionnaire (*voir en annexe*) a été transmis à l'ensemble des agriculteurs et commerçants/artisans de la commune. 19 exploitants agricoles et 7 artisans ont répondu à ce questionnaire.

	
<small>EURL Scambio Urbanisme Christophe HERBRETEAU Urbaniste OPQU Le Maine Cité 16250 PERIGNAC scambio urbanisme@orange.fr</small>	<small>Gérard GARBAYE Conseil en Environnement 350, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33200 BORDEAUX gerard.garbaye @gmail.com</small>

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**  
Mai 2012

Commune de TORSAC

**QUESTIONNAIRE « COMMERCE ET ARTISANAT »**



NOM et Prénom du chef d'entreprise :

Nom de l'entreprise :

Adresse du siège d'entreprise :

Téléphone / Fax / Mél :

Nota : Ce questionnaire vous est adressé à l'occasion de l'étude pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune. Il nous permettra d'appréhender vos projets et ainsi d'adapter aussi précisément que possible le futur règlement d'urbanisme. Nous garantissons la confidentialité des informations que vous nous transmettez.

	
<small>EURL Scambio Urbanisme Christophe HERBRETEAU Urbaniste OPQU Le Maine Cité 16250 PERIGNAC scambio urbanisme@orange.fr</small>	<small>Gérard GARBAYE Conseil en Environnement 350, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33200 BORDEAUX gerard.garbaye @gmail.com</small>

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**  
Mai 2012

Commune de TORSAC

**QUESTIONNAIRE « ACTIVITES AGRICOLES »**

NOM et Prénom de l'exploitant agricole :

Nom de la structure :

Adresse du siège d'exploitation :

Téléphone / Fax / Mél :

Nota : Ce questionnaire vous est adressé à l'occasion de l'étude pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune. Il nous permettra d'appréhender vos projets et ainsi d'adapter aussi précisément que possible le futur règlement d'urbanisme. Nous garantissons la confidentialité des informations que vous nous transmettez.

### *Mise à disposition des documents du PLU au fur et à mesure de l'élaboration du PLU et mise en place d'un registre permettant au public de consigner ses observations*

Un registre d'observations a été mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie de Torsac, dès Juin 2012 pour permettre au public de consigner les remarques et leurs demandes concernant la procédure d'élaboration du PLU.

Les documents du PLU, étaient consultables au fur et à mesure de l'avancée des travaux du Plan Local d'Urbanisme, notamment le PADD, le zonage, le règlement écrit...

La délibération faisant état de ce registre et de la mise à disposition des pièces était affichée en mairie. Ces éléments étaient également rappelés lors de chaque réunion publiques, des

publications dans le journal local et lors de chaque appel ou demandes particulières reçues en mairie ou à l'agglomération de GrandAngoulême, suite à la reprise de la procédure.

A noter qu'aucune remarque n'a été inscrite dans le registre. Cependant, 24 courriers ont été reçus en mairie. Sur les 24 courriers, 19 concernent des demandes d'ouverture à l'urbanisation de parcelles non constructibles au POS, 1 concerne la modification des règles du POS dans le PLU pour permettre la réalisation d'un projet personnel, 1 concerne une demande d'accord pour l'exploitation du grès ferrugineux sur des secteurs identifiés de la commune, 2 concernent des demandes au sujet des EBC et une concerne une demande d'information sur le PLU. Tous ont été traités et analysés lors des commissions urbanisme, en charge des travaux d'élaboration du PLU.

Par ailleurs, les élus ont reçus spécifiquement les habitants qui le souhaitent pour prendre en compte leurs remarques et demandes, expliquer les choix opérés et le détail de la procédure d'élaboration du PLU.

**COMMUNE DE TORSAC**


**REVISION DU POS EN  
PLAN LOCAL D'URBANISME**

**REGISTRE**

**OBSERVATIONS  
DES  
HABITANTS**

*Vu la délibération du Conseil Municipal du  
31 mai 2012 prescrivant l'élaboration du  
Plan local d'urbanisme.*

*Le Maire,  
C. BUREAU*



## 2. Le bilan qualitatif de la concertation

<b>Réunions publiques</b>	<p>2 réunions publiques se sont tenues durant la phase d'élaboration du PLU, une pour présenter le PADD, une pour présenter les avancées du zonage, des OAP, du règlement...</p> <p>Les deux réunions publiques ont permis d'accueillir entre 40 et 50 personnes pour chacune, ce qui est positif pour une commune de moins de 800 habitants. Cela témoigne également de la bonne publicité de la commune auprès de ses habitants. De même, l'horaire choisi, soit 20h, a été apprécié par les habitants, notamment pour ceux qui travaillent.</p> <p>Cependant, l'attente des habitants lors de la première réunion était davantage portée sur les droits à construire individuels, davantage que sur les orientations générales de la commune pour les 10 ans à venir.</p> <p>La seconde réunion, davantage axée sur les traductions réglementaires du PLU a permis de répondre aux attentes des administrés. L'affichage du plan de zonage a notamment permis aux habitants de prendre connaissance de façon lisible le projet de classement des différentes parcelles. Malgré tout, les débats ont aussi portés sur les objectifs généraux de la commune et sur des questions d'intérêt générales.</p> <p>Ainsi, l'alerte donnée par plusieurs participants à la réunion sur la problématique des EBC a amené la commune à amender le projet de zonage et diminuer les EBC, en lien également avec les demandes et la concertation menée avec les partenaires et le CNPF.</p> <p>Le bilan des deux réunions publiques est donc <b>positif</b>.</p>
<b>Mise à disposition d'un registre et des documents</b>	<p>L'absence de remarques dans le registre témoigne d'un bilan négatif de ce moyen de concertation. Néanmoins, ce bilan est à nuancer car de nombreux habitants se sont déplacés en mairie, mais ont préférés transmettre leurs demandes ou remarques par courriers.</p> <p>Ainsi, 24 courriers ont été transmis par voie postale ou par mail (boite mail de la commune ou boite mail de l'agglomération : <a href="mailto:plui@grandangouleme.fr">plui@grandangouleme.fr</a>, qui permet de recueillir les questions d'urbanisme sur le territoire).</p>

	<p>De plus, de nombreux habitants ont souhaités prendre un rendez-vous avec les élus et présenter leurs demandes de vives voix, plutôt que par le biais d'un registre.</p> <p>Sur les 24 courriers transmis, 19 concernaient des demandes de reclassement de terrains en zones constructibles. L'ensemble des demandes a été examiné du point de vue de l'intérêt général et des contraintes réglementaires fixées par les différentes lois et le SCoT.</p> <p>1 courrier concernait la modification des règles du POS dans le PLU pour permettre la réalisation d'un projet personnel, 1 concerne une demande d'accord pour l'exploitation du grès ferrugineux sur des secteurs identifiés de la commune, et une concerne une demande d'information sur le PLU.</p> <p>Enfin, 2 concernent des demandes au sujet des EBC, qui ont été examinées en accord avec les demandes des partenaires et celles issues de la réunion publique.</p>
<p><b>Rendez-vous avec les habitants</b></p>	<p>Sur certains projets spécifiques et importants pour la commune, la municipalité a pu rencontrer les porteurs de projet, les mettre en relation avec les partenaires (SCoT, DDT...), notamment lors de réunions de travail sur le PLU.</p> <p>Nous pouvons notamment citer 3 projets qui témoignent de la prise en compte des projets par la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mr Blanchard, suite à des demandes par courrier et mail, et de rencontres avec les élus de la commune, a pu présenter son projet forestier et d'élevage de sanglier. Celui-ci a pu être pris en compte, notamment par la modification des EBC sur le secteur de projet et l'ajustement du règlement écrit, tout en s'assurant de la cohérence du projet avec le PADD et ses orientations.</li> <li>▪ Mr Lassort, a sollicité la municipalité au sujet d'un projet de constructions bioclimatiques et de clairière écologique. Son projet a été confronté aux objectifs et orientations de la commune, et fait l'objet d'une concertation avec les partenaires, notamment le SCoT et la DDT afin d'identifier l'insertion du projet dans le PLU. Malheureusement, pour des raisons propres aux porteurs de projets, celui-ci n'a pu être mise en œuvre et n'a pas donc trouvé de traduction dans le PLU.</li> <li>▪ Mr Perrigault, menuisier, a également sollicité la commune pour que le PLU prenne en compte ses projets de développement. Ainsi, une zone UX spécifique a pu être inscrite au projet PLU</li> </ul>



	<p>pour permettre la poursuite et le développement de cette entreprise artisanale.</p> <p>Le bilan est très positif, les habitants ont apprécié pouvoir communiquer et échanger avec les élus et les partenaires du projet de PLU. Cela a permis d'enrichir le document et de prendre en compte des projets spécifiques qui profitent également à la commune et à ses habitants.</p>
<p><b>Rencontre des agriculteurs, commerçants/artisans et questionnaire</b></p>	<p>La rencontre avec les agriculteurs, commerçants et artisans a permis de prendre contact avec des acteurs importants du territoire, de leur exposer l'outil que constitue le PLU et l'intérêt pour leurs professions.</p> <p>Le taux de présence à la rencontre est très satisfaisant, car 3 entreprises ont répondu présentes, 1 s'est excusée mais a pu avoir accès aux différentes informations sur le PLU. Cette rencontre a permis de prendre contact avec Mr Perrigault et de faire évoluer le PLU concernant son activité de menuiserie.</p> <p>Concernant les agriculteurs, 14 exploitations étaient représentées sur 18 sièges d'exploitations recensés sur la commune. Le taux de présence est également satisfaisant. La rencontre a permis de présenter le PLU et d'enrichir le diagnostic agricole, d'expliquer l'intérêt pour les exploitants de répondre au questionnaire qui leur avait été transmis.</p> <p>Concernant les réponses au questionnaire, 19 agriculteurs et 7 commerçants/artisans ont répondu. Ces réponses ont permis d'enrichir le diagnostic économique et agricole, de prendre connaissance des futurs projets et ainsi d'ajuster le plan de zonage et le règlement écrit pour permettre la pérennité de ces exploitations et activités. Il a permis aussi d'identifier les bâtiments pouvant changer de destination au sein de l'espace agricole et d'enrichir la liste du petit patrimoine de la commune.</p> <p>La prise de contact avec les exploitants a aussi permis d'identifier les besoins en matière de défense incendie sur la commune et les secteurs propices pour l'implantation de borne, de bâches incendies, qui font l'objet d'emplacements réservés au PLU.</p> <p>Le bilan est donc très positif et a ce moyen de concertation a été apprécié par les interlocuteurs.</p>